

Robert Dubuc¹

LA FRANCISATION TERMINOLOGIQUE, LE PLUS BEAU FLEURON DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

En raison du chemin parcouru par notre collectivité depuis le début des années soixante, les jeunes générations ont tendance à tenir pour acquis les progrès réalisés en matière d'usage du français. À l'époque, le Québec devait se ressaisir s'il voulait que le français utilisé sur son territoire soit une langue vivante, adaptée aux réalités du monde des affaires et de la technique. Une langue réservée aux usages domestiques, absente du monde du travail, du commerce et de la finance, supplantée complètement par l'anglais dans les secteurs techniques et les domaines de pointe, n'offrait guère de possibilité efficace de survie.

On comprend mieux alors le ton péremptoire du premier document officiel, publié par l'Office en 1965 : *Norme du français écrit et parlé au Québec*. Ce bref document, d'une douzaine de pages, visait d'abord et avant tout à renverser la vapeur, à mettre un terme à une situation où la langue anglaise était le moteur premier de l'évolution du français ici.

Le texte inscrivait à l'ordre du jour l'actualisation du français utilisé au Québec en le mettant au diapason du français en usage dans les grandes capitales francophones du monde, de Paris à Dakar, en passant par Genève et Bruxelles. Ce remodelage du français québécois n'écartait pas ce qu'on appelait alors «les canadianismes de bon aloi », mais se montrait sévère à l'égard des dialectalismes et des archaïsmes qui marquaient trop une situation dépassée. Quant aux anglicismes, il fallait leur faire une guerre sans merci, surtout s'ils se substituaient aux usages français existants.

Ce document - dont le ton fait aujourd'hui un peu sourire - a marqué de façon décisive et pour le mieux l'orientation des premiers travaux terminologiques de l'Office. Sur cette lancée, l'Office, dans ses années productives qui vont de la fin des années soixante au milieu des années quatre-vingt-dix, a joué le rôle de ferment dynamique et efficace de la francisation du monde du travail, du commerce, de la finance, tout en favorisant l'actualisation de la langue d'usage.

¹ Robert Dubuc est tenninologue agréé.

L'âge d'or de la terminologie à l'Office de la langue française Les colloques de terminologie

À la fin des années soixante, la terminologie était une discipline largement empirique. Ses pionniers, avec les modestes moyens du bord, cherchaient à établir des équivalents français aux termes anglais avec lesquels ils se colletaient quotidiennement. Les documents français de souche étaient souvent d'accès difficile. Aussi ces défricheurs devaient-ils souvent se rabattre sur des formes françaises calquées sur les mots anglais. En bout de ligne, ces pratiques engendraient un vocabulaire hybride, sans enracinement réel dans la langue.

Jean-Claude Corbeil, alors directeur de la terminologie à l'Office de la langue française, a l'idée de réunir en colloque tous les travailleurs de la terminologie - ceux de l'Office, de l'entreprise, et même ceux de l'Administration fédérale - pour réfléchir ensemble sur les méthodes de travail, les principes de la validité des travaux, le contenu de la fiche terminologique, etc.

Aux participants locaux s'ajoutèrent des invités, sommités de la lexicographie mondiale. Mentionnons, entre autres, Alain Rey et Josette Rey-Debove, Louis Guilbert, Claude Dubois, auxquels se sont joints les pionniers de la terminologie à la Communauté européenne, notamment Jacques Goetschalckx et Roger Goffin.

Il s'est ainsi tenu, sous l'égide de l'Office avec divers partenaires, dont la Société des traducteurs du Québec, près d'une quinzaine de colloques consacrés à l'étude d'un aspect ou l'autre de la terminologie (voir la liste en annexe).

Ces colloques ont permis de donner à la terminologie une base théorique, très près de ses applications. Le caractère spécifique de la discipline s'est affirmé; des critères de validité ont été mis au point, des méthodes de travail se sont élaborées, tant pour la recherche thématique que pour la recherche ponctuelle; les ingrédients de la fiche terminologique ont été définis. Ces réflexions ont permis la rédaction d'un document fondamental, qui a largement orienté et discipliné le travail terminologique à l'intérieur de l'Office, mais aussi dans les milieux intéressés à la terminologie. Il s'agit de la *Méthodologie de la recherche terminologique*, par Pierre Auger et Louis-Jean Rousseau, parue en 1978.

Ces colloques ont exercé une influence décisive sur l'enseignement de la terminologie comme discipline. Il faut reconnaître ici l'apport de Guy Rondeau, professeur à l'Université Laval, qui a su stimuler la réflexion sur la pédagogie de la

terminologie².

Enfin ces colloques ont servi à encadrer la pratique de la terminologie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Office. Les réflexions sur le rôle des spécialistes, sur le découpage du terme, sur l'établissement des nomenclatures et les principes de normalisation ont précisé pour les praticiens la marche à suivre pour arriver efficacement à des travaux terminologiques de qualité.

Dans le sillage de ces brassages de théories et de pratiques, a pu s'élaborer le *Vocabulaire systématique de la terminologie*³. La terminologie a pu ainsi s'éviter le reproche d'être un cordonnier mal chaussé. Enseignants et praticiens, grâce à cet ouvrage, ont pu trouver un terrain d'entente pour identifier et définir les démarches et les notions fondamentales de la discipline.

Les travaux terminologiques

L'ensemble des travaux terminologiques élaborés à l'Office ne peut être qualifié que de monumental (voir liste en annexe). Dans une trentaine de domaines et sous-domaines, les terminologues de l'Office et leurs collaborateurs ont mis au point une terminologie, dûment documentée, qui répondait au double objectif de franciser et d'actualiser le français utilisé dans le monde du travail, du commerce et de la finance.

Un coup d'œil panoramique sur les travaux accomplis nous en fait bien voir l'ampleur. La plupart des grands domaines d'activité de la société québécoise ont été dotés de leur terminologie de base.

Dans le secteur industriel, les pâtes et papiers, le bois, les mines, le textile, le travail des métaux, l'outillage et les installations industriels ont fait l'objet de recherches systématiques qui ont permis la publication de vocabulaires, mis à la disposition des secteurs intéressés. Il convient de souligner en particulier le travail terminologique accompli dans le secteur pétrolier, puis dans celui de la circulation des fluides, consigné

² Ndlr - Il faut aussi reconnaître l'apport de l'auteur du présent article à l'enseignement de la terminologie. Robert Dubuc a enseigné cette discipline pendant plus d'une vingtaine d'années à l'Université de Montréal, et a publié notamment un manuel pratique de terminologie.

³ Cet ouvrage a été publié en 1985 par Rachel Boutin-Quesnel, Nycole Bélanger, Nada Kerpan et Louis-Jean Rousseau.

dans le magistral *Dictionnaire de la robinetterie et de la tuyauterie industrielles*, publié en 1992, et qui comprend plus de 2300 entrées ainsi que de nombreuses planches illustrées.

Le monde de la finance n'a pas été en reste. La banque et la monnaie, le courtage immobilier, les valeurs mobilières, les marchés publics et les assurances ont fait l'objet de vocabulaires d'importance variable, mais qui répondaient toujours au besoin de dire en français les réalités de ce monde dont la société canadiennefrançaise avait été plus ou moins exclue.

Le commerce a eu en partage divers vocabulaires, notamment sur la commercialisation, la vente promotionnelle, le libre-service, l'emballage, le conditionnement et l'étiquetage des produits.

Signalons le travail terminologique important consacré au transport routier, qui a abouti à la publication d'un important *Vocabulaire trilingue des véhicules de transport routier* (1995), dont l'Office et le Bureau de la traduction du gouvernement fédéral ont été les coéditeurs.

Sur un plan plus général, l'Office a mis au point divers documents terminologiques qui s'adressent à l'ensemble du monde du travail. Mentionnons la terminologie des organigrammes, des appellations d'emplois, du syndicalisme et des conventions collectives. La gestion d'entreprise a eu sa part d'attention avec des vocabulaires assez spécialisés comme la gestion de la production, les méthodes quantitatives de gestion et l'informatique de gestion.

Cette incursion rétrospective laisse bien voir l'importance de la contribution de l'Office à la francisation du monde du travail.

La langue d'usage est aussi touchée

Il n'est guère possible, dans des interventions terminologiques d'envergure, de s'en tenir aux utilisations techniques de la langue. La langue d'usage courant est forcément touchée, comme l'illustre bien l'imposant travail fait dans le domaine de l'alimentation.

Il est évident qu'on ne met pas au point la terminologie des viandes, des fruits et légumes, de la boulangerie, des produits laitiers, des boissons gazeuses, sans bouleverser certaines habitudes des consommateurs. On a pu faire des gorges chaudes de certaines recommandations contenues dans ces ouvrages. Ces commentaires désobligeants

s'inspiraient davantage de la résistance au changement que de griefs fondés linguistiquement. Ces travaux terminologiques ont permis de rectifier et d'actualiser bon nombre d'appellations de produits de consommation courante.

Les travaux effectués dans le secteur de la santé ont touché à la fois le vocabulaire technique et la langue d'usage. Sur le plan technique, la diététique, la radiologie, la réadaptation, l'imagerie médicale et les pneumopathies professionnelles ont fait l'objet d'études qui ont mené à la publication de vocabulaires spécialisés. Les vocabulaires sur les soins infirmiers, la gestion des soins de santé, la signalisation hospitalière ont eu une incidence directe sur la langue d'usage dans ce secteur.

L'influence des travaux terminologiques sur la langue d'usage a été particulièrement fructueuse dans le domaine de l'automobile. Quatre cahiers de terminologie ont été à l'origine d'un redressement spectaculaire dans un domaine particulièrement anglicisé. Quand, aujourd'hui, je me rends à mon garage et que mon mécanicien m'explique avec une terminologie française correcte les traitements qu'il fera subir à mon véhicule, je rends grâce intérieurement au *Vocabulaire de l'automobile*.

Moins spectaculaire dans son rayonnement, mais tout aussi remarquable par son ampleur, la terminologie des sports mise au point par l'Office mérite qu'on s'y arrête. Pas moins de vingt-trois sports ont fait l'objet de publications terminologiques. Ce travail est particulièrement remarquable. Il est regrettable que les commentateurs des médias n'aient pas tiré tout le parti possible de cette véritable mine de renseignements terminologiques. À la terminologie des sports s'est ajouté le vocabulaire des loisirs de plein-air, mettant à la disposition des usagers une terminologie abondante et bien documentée.

D'autres publications et services de l'Office ont aussi fait leur marque pour l'amélioration de la qualité de la langue d'usage courant, en offrant soit au grand public, soit à des publics particuliers, conseils linguistiques et règles d'écriture illustrés d'exemples. Citons notamment *Le français au bureau*, guide vedette qui a su s'adapter au fil des années aux besoins de l'expression écrite des milieux de travail, *Le français à l'hôtel de ville*, destiné, comme son nom l'indique, au réseau municipal, le *Guide d'écriture des imprimés administratifs*, destiné en premier lieu aux imprimeries et élaboré en partenariat avec elles. En outre, de multiples chroniques de langue ont été diffusées dans les journaux et à la radio dans toutes les régions du Québec. Les bureaux de l'Office dans les régions ont d'ailleurs fait preuve d'un grand dynamisme, préparant publications terminologiques et bulletins linguistiques (vocabulaire de la chaussure et *Bloc-notes* par

exemple), animant comité intermédias et comités interentreprises, organisant jeux, concours et activités originales. de nature linguistique avec la participation de milieux fort intéressés. Le service automatisé du Téléphone linguistique constitue également une façon innovatrice de dispenser sur une grande échelle renseignements et conseils sur les difficultés de la langue française les plus courantes.

Pour clore le volet de la langue d'usage, il convient de mentionner un document passablement révolutionnaire, publié en 1968: *Titres et fonctions au féminin, essai d'orientation de l'usage*. Ce document pose des jalons pour une féminisation rationnelle des titres et des fonctions. On sait la résistance farouche que le français hexagonal officiel a longtemps opposé à la féminisation des titres et des fonctions. L'Office a cru bon de faire droit aux revendications des femmes qui exigeaient plus de visibilité dans la langue en s'appuyant sur la tradition grammaticale française. On ne peut donc reprocher à ce document de faire violence à la langue. Dans l'ensemble, on peut au contraire affirmer que ce texte a heureusement guidé au Québec la féminisation de l'important secteur des appellations d'emplois.

Les traîne-pieds

On peut s'étonner du peu d'enthousiasme témoigné d'une façon générale par l'Administration pour un travail qualitatif de francisation. On aurait pu souhaiter qu'à l'instar de grandes entreprises comme Bell Canada, CN, Radio-Canada, IBM, les ministères de l'Etat prennent l'initiative de leur francisation par l'établissement d'une terminologie rigoureusement française. Sauf quelques exceptions, ils ont fait preuve d'une passivité, voire en certains cas d'une résistance active, à l'encontre de la francisation de leur langue de travail. Il faut en effet faire exception du ministère de l'Éducation, qui a eu pendant environ sept ans une commission de terminologie très active, des ministères du Revenu et des Transports, qui ont eu leur commission de terminologie à longévité variable. D'autres ministères ont collaboré à des travaux communs sur les affaires sociales et les produits de la pêche. À l'heure actuelle, seul le ministère de la Justice possède une commission de terminologie encore en activité. C'est donc l'Office qui a dû prendre à son compte les travaux terminologiques pour la langue administrative. Nous lui devons un excellent vocabulaire des élections, un vocabulaire des imprimés administratifs, ainsi qu'un vocabulaire de la gestion des documents administratifs.

Les terminologies des domaines de pointe

Les cadres de l'Office ont été très tôt sensibles à la nécessité de la recherche terminologique dans les domaines de pointe, conscients de la nécessité d'y assurer la place du français. Les voyages sur la lune et dans le cosmos nous ont valu quelques cahiers sur l'aéronautique. L'informatique, en raison de son omniprésence, a également fait l'objet de nombreux travaux (vocabulaire général, traitement de texte, bureautique et, plus récemment, Internet). Il faut relever aussi les vocabulaires établis en géomatique, en robotique, en optoélectronique et en microélectronique. Malheureusement, les compressions budgétaires des années quatre-vingt-dix ont mis un terme à ces travaux, pourtant indispensables.

La néologie

La volonté d'actualisation des langues de spécialité a toujours pris place dans les préoccupations des cadres et des terminologues de l'Office. À partir du milieu des années soixante-dix, l'Office établit une sorte de veille terminologique pour colliger les néologismes dans les publications spécialisées et les chroniques de vulgarisation des journaux. Les cahiers de *Néologie en marche* ont amorcé une intéressante collecte de termes nouveaux qui permettait de constater les tendances évolutives et créatrices des langues techniques. Malheureusement, les contraintes budgétaires ont encore ici fait obstacle à la poursuite de cette entreprise. L'expérience a toutefois permis à l'Office d'apporter une contribution de premier plan à la revue internationale *Terminologies nouvelles*.

La Commission de terminologie de l'Office de la langue française

Peu après l'adoption de la Charte de la langue française, l'Office en 1978 se dote d'une commission de terminologie, formée de spécialistes de la terminologie de l'Office même ainsi que de terminologues de l'entreprise et du monde universitaire.

Cette commission avait pour objectif d'aider les membres de l'Office à remplir le mandat de normalisation que la Charte confiait à l'organisme. Pour ce faire, la Commission ne s'est pas contentée d'étudier les termes soumis pour normalisation par le

public, les commissions ministérielles de terminologie ou les terminologues de l'Office et de faire des recommandations à l'Office à leur sujet. Elle a aussi élaboré des politiques linguistiques sur les critères d'officialisation, sur les québécismes et l'emprunt des formes linguistiques étrangères. Ces documents ont aidé à restreindre la marge d'arbitraire dans les décisions d'officialisation.

Il entrerait également dans les vues des membres de l'Office de l'époque que cette Commission devienne le moteur de diverses commissions ministérielles qui assureraient la francisation au sein de l'Administration. Faute de ressources humaines et budgétaires, la Commission n'a pu s'acquitter efficacement de cet aspect de son mandat. Bien sûr, en vingt-deux ans, il y a eu huit commissions de terminologie dont la Commission de l'Office a revu les travaux, mais, dans l'ensemble, on ne peut dire qu'elles ont eu une influence décisive sur la qualité de la langue de l'Administration.

La Commission a été surtout l'instrument dont l'Office s'est servi pour remplir son mandat de normalisation. Devant la difficulté d'avoir recours à des mesures coercitives pour ses décisions, l'Office a voulu élargir le concept de normalisation en lui substituant celui d'officialisation en vertu duquel les décisions linguistiques de l'Office devenaient une sorte de référence morale auxquels les usagers pouvaient se reporter. L'idée de contrainte, sous-jacente à toute démarche de normalisation, se trouvait ainsi élégamment évacuée. C'est d'ailleurs cette influence morale qu'a surtout exercée la publication à la *Gazette officielle du Québec* des avis linguistiques et terminologiques de l'Office. Cette influence est loin d'avoir été négligeable, mais elle ne correspond pas aux intentions des rédacteurs de la Charte de la langue française. Les médias ont fait peu de cas de cet avis, sauf pour y trouver parfois à redire, alors qu'ils faisaient grand état des décisions des commissions ministérielles du gouvernement français.

La feuille de route de la Commission de terminologie de l'Office met bien en évidence la différence entre la volonté des créateurs de la Charte de la langue française et la volonté politique des divers gouvernements qui se sont succédé depuis sa promulgation. On voulait bien qu'il y ait des mécanismes en place, mais on ne voulait surtout pas qu'ils aient une grande efficacité. Le mot d'ordre, implicite ou explicite, a toujours été, quelle qu'ait été la couleur du gouvernement en place, de ne pas faire de vagues. Avec cette mentalité, l'aménagement linguistique risque de devenir un vain mot.

Somme toute, l'aspect le plus positif du travail de la Commission a été de conférer un cachet d'orthodoxie aux décisions d'officialisation. La Commission a fait fonction de

filtre « professionnel » à l'égard des travaux qui lui étaient soumis. Les décisions de l'Office ont reçu ainsi un sceau de compétence qui justifiait la démarche d'officialisation.

Le grand dictionnaire terminologique

L'idée d'une base de données terminologiques, gérée informatiquement, a été lancée pour la première fois au Canada par le professeur Jean-Paul Vinay au colloque de Stanley House, en Gaspésie, en 1965. En 1969, André Clas, professeur de linguistique à l'Université de Montréal, convoque en colloque des représentants de l'Office de la langue française, du Bureau fédéral de la traduction, des universités et des entreprises, intéressés par la terminologie. L'idée d'une base de données terminologiques y est relancée. Il est décidé unanimement de mettre en commun toutes les ressources du milieu pour réaliser le projet d'une banque de terminologie informatisée. Le projet devait être financé conjointement par l'Office et le Bureau des traductions; l'Université de Montréal s'engageait, pour sa part, à fournir les locaux et les ressources de son centre de calcul.

Après un an, l'Office s'est retiré du projet commun et s'est appliqué à créer sa propre base de données. Son projet a été mené à terme pour devenir la *Banque de terminologie du Québec* et *Le grand dictionnaire terminologique*. Depuis septembre 2000, l'accès à ce grand dictionnaire par Internet est gratuit, ce qui permet à un très grand nombre d'utilisateurs d'y avoir accès. Les travaux terminologiques de l'Office, dont il a été question plus haut, constituent sans doute l'apport le plus valable et le plus original de ce dictionnaire, au capital terminologique imposant. Il reste à souhaiter que les médias et les journalistes, en particulier, sauront profiter des précieuses ressources de cet outil, pour réduire le nombre considérable de bourdes et d'erreurs terminologiques qui truffent les bulletins d'information.

Certes, il faudrait donner aux communicateurs médias une meilleure formation en français et les initier à utiliser un outil comme *Le grand dictionnaire terminologique*. Autrement, c'est l'éternel retour à la case départ.

Conclusion

Les travaux terminologiques de l'Office constituent un véritable patrimoine linguistique. Ils représentent une mine de renseignements nécessaires à la clarté du discours et à l'efficacité de la communication. Ils ont eu un impact considérable sur la francisation des

techniques, du monde du travail et de la finance ainsi que sur la langue d'usage. L'accès gratuit à ses ressources devrait en décupler l'utilisation.

Pourtant, comment ne pas s'inquiéter devant le désengagement de l'État québécois à l'égard de la recherche continue en terminologie? La terminologie, en tant que composante importante d'une langue, doit forcément être, comme la langue, insérée dans un processus évolutif. On ne peut tout simplement pas s'asseoir sur le travail déjà fait. Il faut en assurer le suivi et la mise à jour constante. Depuis les années quatre-vingt-dix, l'Office n'a plus les ressources financières et humaines pour assurer son hégémonie dans ce secteur. De plus, certaines décisions récentes de l'Office, notamment à l'égard de l'affichage routier, font craindre une tendance à trop particulariser les termes de la langue officielle, par rapport au français général. C'est une orientation dangereuse pour l'intégrité du français d'ici.

Si l'État est disposé à préserver au moyen de subventions généreuses le patrimoine artistique, architectural et historique du Québec, on comprend mal son désengagement à l'égard de son patrimoine terminologique.

Source: *Terminogramme*, n°101-102, 2001, p. 17-24